



Saint-Michel-les-Portes, le 27 mars 2023

RD 1075 : les travaux démarrent !

Le Vice-président aux mobilités et à la construction publique, Bernard Perazio, et la Conseillère départementale du canton Matheysine-Trièves et Sénatrice, Frédérique Puissat, ont présenté cet après-midi les premiers travaux de sécurisation de la RD1075, en présence des maires de Saint-Michel-les-Portes et Clelles. Afin d'améliorer la sécurité des usagers et des riverains sur la RD1075, axe stratégique particulièrement accidentogène entre le col du Fau et le col de la Croix Haute, le Département lance un programme de travaux déclaré d'utilité publique en juin dernier, pour un coût total de 56 M€ HT.

Le Département de l'Isère débute le programme de sécurisation de la RD1075 par le réaménagement, en ce printemps, de deux secteurs : le double carrefour qui donne accès au hameau des Granges et à la zone d'activité des Ayes à Saint-Michel-les-Portes, et le carrefour situé entre la RD 1075 et la RD 526 qui dessert Clelles et la gare.

Une priorité : sécuriser un axe très accidentogène

La RD1075 supportant un trafic moyen de 7 000 véhicules/jour avec des pointes saisonnières atteignant 14 000 véhicules/jour est un axe accidentogène. Entre 2009 à 2021, 281 accidents se sont produits sur la section iséroise, concernée par le projet, entraînant le décès de 8 personnes et faisant 65 blessés graves.

Le Département a décidé d'agir pour sécuriser cet axe structurant en investissant 56 millions d'euros pour des aménagements entre le col du Fau et le col de la Croix-Haute. Ces travaux ont pour objectif de recréer un environnement routier limitant les comportements inadaptés des usagers (dépassements illicites et vitesse excessive) et la gravité des accidents. Le principe d'un aménagement « sur place » de l'axe avec la sécurisation des carrefours et la création de zones de dépassement a été retenu. Le programme comprend une trentaine d'opérations réparties sur les 32 km d'itinéraire sur la partie iséroise.

Il s'inscrit dans une démarche plus globale, portée par l'Etat, d'amélioration des 2 routes RN 85 et RD 1075 qui assurent la liaison entre Grenoble et Gap et l'Est de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Lancement des deux premières opérations

Concernant la sécurisation du double carrefour donnant accès au hameau des Granges et à la zone d'activité des Ayes, à Saint-Michel-les-Portes, le projet prévoit de fusionner les deux carrefours existants proches l'un de l'autre. La sécurité sera améliorée avec la création de voies de tourne à gauche protégées. La configuration géométrique des voies secondaires « à plat et perpendiculaires à la RD1075 » permettra d'augmenter les distances de visibilité et donc la sécurité des usagers. Le traitement du carrefour avec des îlots bordurés renforcera la lisibilité et la perception du carrefour pour les usagers de la RD1075. L'effet paroi des bordures contribuera à apaiser les vitesses. Des bandes cyclables de 1,75 m de large seront intégrées à l'aménagement.

Les déblais excédentaires de la rectification du profil en long de la RD 1075, stockés à proximité depuis 2019, seront réutilisés pour ces travaux. Outre l'économie, ce choix permet moins d'émission de gaz à effet de serre et une utilisation raisonnée de la ressource en matériaux.

Le montant de l'opération s'élève à 2 000 000 € TTC, entièrement financés par le Département.

Concernant la sécurisation du carrefour RD1075/RD526 à Clelles, l'enjeu de sécurité est fort car la configuration actuelle permet les accélérations et les dépassements non autorisés. L'aménagement consiste à rendre plus compact le carrefour dans les emprises actuelles de la plate-forme routière, en bordurant les îlots de tourne à gauche et en supprimant les voies d'insertion et de décélération. La vitesse maximum autorisée sera abaissée à 70km/h au niveau du carrefour de la Gare. Elle sera cohérente avec la proximité des projets de giratoire au nord et de carrefour de la gendarmerie au sud. Cette limitation s'inscrira dans une logique d'apaisement de la vitesse sur l'ensemble de ce secteur.

Par ailleurs, dans l'attente de la réalisation du passage inférieur qui permettra de relier le centre de Clelles à la gare en toute sécurité, il est prévu de faciliter la traversée de la RD1075 pour les piétons et les cycles. Des accotements stabilisés seront aménagés le long de la RD1075 en direction de Grenoble. L'îlot du tourne-à-gauche sera interrompu (refuge) pour rendre possible le franchissement de la RD1075 en deux temps. Des bandes cyclables de 1,75 m de large sont aussi intégrées à l'aménagement.

Le montant de l'opération s'élève à 600 000 € TTC, entièrement financés par le Département.

La période de réalisation de ces travaux a été choisie pour limiter la gêne aux usagers et l'impact sur l'activité touristique locale. Si des alternats de circulation seront nécessaires au niveau des chantiers sur la RD1075, la circulation sera cependant rétablie dans les deux sens lors des week-



end prolongés du mois de mai pour éviter des congestions sur cet axe. L'objectif est d'achever ces deux opérations d'ici début juillet, sous réserve d'aléas.

« En débutant les deux premières opérations de sécurisation de la RD1075, le Département lance un signal fort : nous allons apporter plus de sécurité à cet axe stratégique, pour les riverains qui empruntent cette voie au quotidien et pour les usagers plus occasionnels, car, en l'état, cette route est dangereuse. Notre programme ne permettra pas aux usagers d'aller plus vite, il leur permettra de mieux respecter les limites de vitesse et les règles de conduite. Il apportera également plus de sécurité aux riverains avec l'aménagement futur d'un passage sous-terrain pour les modes doux rejoignant le centre de Clelles à la gare, et celui de créneaux de dépassement permettant aux usagers de dépasser les tracteurs sans danger », souligne la Conseillère départementale du canton Matheysine-Trièves et Sénatrice, Frédérique Puissat.

« Depuis le début, nous avons fait de la sécurité de tous les usagers de la route le cœur de notre politique de mobilité. La RD1075 est un axe majeur du territoire, et sa dangerosité nous a amenés immédiatement à nous pencher sur des aménagements de sécurisation. Le projet que nous avons soumis à l'Etat, et amendé suite à ses réserves, a été déclaré d'utilité publique. C'est le plus ambitieux de notre mandat en matière de mobilité. Et nous sommes fiers de planter d'ores et déjà les premiers coups de pioche pour apporter plus de sécurité aux riverains et aux usagers de cet axe central. Nous menons des projets ambitieux et nous les menons jusqu'au bout, avec en seule ligne de mire, l'intérêt des Isérois », indique le Président du Département, Jean-Pierre Barbier.



Contact Presse

Claire Martin : 06 86 69 98 01 - claire.martin@isere.fr